

## PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE SEJOUR « ÉTUDIANT D'UN DIPLOME EQUIVALENT AU MASTER »

Article L.311-11 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile : Une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de six mois non renouvelable est délivrée à l'étranger qui, ayant achevé avec succès, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national, un cycle de formation conduisant à un diplôme au moins équivalent au master, souhaite, dans la perspective de son retour dans son pays d'origine, compléter sa formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont il a la nationalité. Pendant la durée de cette autorisation, son titulaire est autorisé à chercher et, le cas échéant, à exercer un emploi en relation avec sa formation et assorti d'une rémunération supérieure à un seuil déterminé par décret. A l'issue de cette période de six mois, l'intéressé pourvu d'un emploi ou titulaire d'une promesse d'embauche, satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessus, est autorisé à séjourner en France pour l'exercice d'une activité professionnelle correspondant à un emploi considéré au titre des dispositions du 1° de l'article L. 313-10 du présent code, sans que lui soit opposable la situation de l'emploi sur le fondement de l'article L. 341-2 du code du travail

**Attention :** Demande à déposer quatre mois avant l'expiration de la carte de séjour mention « étudiant »

### Pièces à fournir

**Fournir les copies et présenter les originaux**

➤ **Passeport** en cours de validité (copies des pages relatives à l'état civil, aux cachets d'entrée et aux visas)

**Attention :** La durée de l'autorisation provisoire de séjour ne pourra excéder la date de validité du passeport.

➤ Un **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois : contrat de location et quittance de loyer (pas de quittance manuscrite) ou taxe foncière ou taxe d'habitation ou facture (électricité, eau, gaz). Si vous êtes hébergé : l'attestation d'hébergement à retirer à la préfecture + carte d'identité ou carte de séjour de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

➤ **diplôme au moins équivalent au master** délivré par un établissement d'enseignement supérieur (la présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de l'autorisation provisoire de séjour)

➤ Une **lettre**, éventuellement complétée de tout moyen de preuve, **indiquant les motifs** au regard desquels l'expérience professionnelle envisagée peut être considérée comme participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays de votre nationalité et s'inscrit dans la perspective du retour dans votre pays d'origine

➤ **3 photos** au format 3,5 x 4,5 cm, tête nue, récentes et ressemblantes

➤ **1 enveloppe timbrée** au tarif en vigueur libellée à vos nom et adresse

**AVERTISSEMENT :**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDÉRÉ IRRECEVABLE**